

Observation 125 du 05/03/2023

Madame la commissaire enquêtrice responsable de l'enquête publique sur les éoliennes de Brion et Saint-Secondin

S'il est exact que les dépositions défavorables au nouveau projet éolien des Mignaudières ne sont pas toutes étayées par des arguments précis relatifs au contexte local, celles en faveur du projet ont à une exception près un point commun que je vous propose de découvrir avec l'analyse que je termine ce matin 3 mars 2022 à 11H 35 et que je vous expose ci-dessous.

La déposition n° 7 émane d'un employé qui est le chef de service commercial Eolien et Solaire de la société Colas.

La n° 26 utilise un papier à l'en-tête d'Eiffage qui est un constructeur de parc éolien, du reste l'auteur de la déposition ne s'en cache pas au contraire.

La n°27 l'un des signataires oublie de préciser qu'elle est elle-même aussi propriétaire d'une parcelle qui accueillerait une des machines (tableau de la page 4 du dossier de Justificatifs fonciers).

La n°28 nous dit que deux des quatre éoliennes pourraient être installées sur les terres agricoles de ses parents (mais le nom et le prénom d'un des signataires apparaît en tant que tel dans la liste des propriétaires qui figurent dans le tableau de la page 4 du dossier de Justificatifs fonciers). Notez également qu'elle reprend mot pour mot, accentuations comprises, une phrase de la déposition n°27: « Tout est prévu pour la biodiversité (plantation de haies...) »

La n°35 est une personne du milieu financier qui propose des prêts pour le développement des énergies renouvelables et qui croit que la production des éoliennes est distribuée à l'échelle régionale et qu'il existerait un réseau électrique dédié aux énergies vertes. Comme quoi, on peut être à la fois banquier et crédule.

La n° 38 de France Énergie Éolienne est signée par son directeur régional adjoint qui est l'un des trois propriétaires de la Société Eolise qui ose proposer en ce moment un projet éolien dans les Deux-Sèvres sur la commune de Louin en zone humide, sur un périmètre de protection d'une zone de captage d'eau et à moins de 1000 mètre d'un Arrêté de Protection de Biotope du site ornithologique le plus riche de ce département avec 272 espèces d'oiseaux observées à ce jour.

La n° 37 émane d'une personne qui souffre manifestement de la dissonance cognitive intervenant lorsqu'une menace planant sur son propre confort entre en conflit avec sa conscience écologique. À part ça il se trouve être le seul des personnes qui se déclarent favorables au projet éolien des Mignaudières qui ne semble pas avoir un intérêt financier direct à retirer de l'implantation d'éoliennes sur Brion-St-Secondin ou La Ferrière- Airoux.

La dépositaire de la n° 61 ne serait-elle pas de la famille de la gérante de la GFA de l'Abbée Cantilloux 86160 Brion qui est propriétaire d'une des parcelles d'implantation d'une des quatre éoliennes prévues ou encore de celle du gérant de la SCEA de Cantilloux Cantilloux 86160 Brion qui figurent également dans le tableau de la page 4 du dossier de Justificatifs fonciers. Même patronyme et même adresse pour ces trois personnes ...

Enfin la n° 83 est envoyée par le responsable activité éolien de la société Ineo. Comme vous pouvez le constater, j' ai volontairement utilisé la même typographie que lui.

Parce que la plupart de ceux qui sont favorables au projet y voient un intérêt financier personnel, au nom de l'intérêt général et pour celui de la protection du patrimoine historique, architectural et naturel, je me déclare défavorable à l'installation d'un nouveau parc éolien sur les communes de Brion et Saint-Secondin.

Veillez, agréer Madame, l'expression des mes salutations respectueuses

Michel Magali